

## Interview de Charles Beer

*Isabelle Moncada* : Depuis 2006, depuis qu'à Genève on a décidé que l'enseignement du fait religieux était acquis, qu'est-ce qui s'est passé, on en est où aujourd'hui, au fond qu'est-ce qui a été fait en deux ans ?

*Charles Beer* : Il faut d'abord rappeler peut-être en un mot que 2006 c'est une date importante puisque c'est l'adoption de la réponse du Conseil d'Etat à la motion qui remonte à une dizaine d'années au préalable, et 2006 représente du point de vue des conclusions un élément consensuel pour le parlement sur la base de ce qui est alors proposé par le Conseil d'Etat.

J'aimerais dire que dans la prise de position du Conseil d'Etat figurent un certain nombre d'éléments de contrainte qui font la particularité de Genève, qui est une république laïque, ce que n'est pas le canton de Vaud.

C'est un élément qui évidemment importe dans le débat et qui a amené une réponse relativement prudente mais consensuelle, établie en lien avec le groupe de citoyens qui a voulu relancer le débat, c'était en 1994.

Donc nous sommes en 2006, à travers des grandes orientations en termes de recommandations, particulièrement le fait d'intégrer dans l'ensemble des enseignements la dimension du fait religieux, essentiellement également d'assurer en formation continue une possibilité pour les enseignants de pouvoir se former à la transmission de ce fait religieux.

Donc c'est particulièrement et précisément avant même l'adoption du texte à la rentrée 2005-2006, que figurent au catalogue de formation continue un certain nombre de conférences, de cours, de séminaires qui portent sur la question de la transmission du fait religieux.

Voilà les grands éléments sur lesquels nous nous sommes engagés, avec bien évidemment la critique qui vient immédiatement, « collée » à ce type de recommandations :

Qu'est-ce qui est vérifiable ? Qu'est-ce qui est systématique ?

J'aimerais répondre en disant que c'est un élément d'évolution à partir d'une école genevoise qui n'intégrait, jusqu'alors, aucune de ces dimensions de façon claire, spécifique, qui au contraire militait pour que tel ne fût pas le cas.

Nous sommes dans une période de transition.

Avec une avancée que constituent un certain nombre de repères : la motion parlementaire de 1996 ; deux ans avant, la création de ce Groupe citoyen ; l'adoption d'un certain nombre de rapports dont le Rapport Hutmacher de 1999 ; la création d'un événement comme celui de ce matin en 2003, il y a 6 ans pratiquement jour pour jour, avec des discussions préalables à l'adoption de cette motion.

Donc un effort en profondeur de débat qui vise à faire évoluer le consensus genevois vers quelque chose qui n'est pas seulement à la fois une neutralité absolue au sens de l'article 6 de la Loi sur l'instruction publique, pas seulement une culture d'opposition à tout ce qui est religieux, mais une volonté de pouvoir dépasser, en conjuguant la république laïque que nous formons avec le défi de la transmission d'un certain nombre de valeurs qui intervient, il faut bien le dire, à un moment, où les Eglises n'ont plus été forcément capables en suffisamment grand nombre de pouvoir transmettre un certain nombre des préoccupations qui accompagnent la connaissance mais également la foi, je parle évidemment ici d'éléments quantitatifs et numériques dans la mesure où la plupart des élèves échappent à cet enseignement.

*Isabelle Moncada : Pour ceux qui ne sont pas dans l'enseignement, est-ce que vous pouvez préciser comment ça se passe ? Actuellement, il y a une formation continue qui est proposée aux enseignants qui le souhaitent ou à certains enseignants de certaines disciplines, comment ça s'organise ?*

Charles Beer : La formation continue est un élément dans le canton de Genève qui est forgé dans ce qu'on appelle la culture paritaire, à savoir d'une part la hiérarchie du département, et d'autre part les enseignants eux-mêmes, qui ont un certain nombre de représentants, des responsables de discipline, des présidents de groupes, et qui à travers également les associations professionnelles transmettent un certain nombre d'attentes par rapport à la constitution du catalogue de formation continue.

Il est très large.

La volonté était d'y inscrire des éléments en réponse à la motion, réponse adoptée par le parlement en 2006, et qui donnent des thématiques qui animent des séminaires comme par exemple *Religions et femmes*, *Religions et pouvoir*, pour ne citer que quelques éléments de cours qui intéressent principalement les enseignants d'histoire, de géographie, de français, mais qui sont ouverts à l'ensemble des enseignants.

*Isabelle Moncada : Parce que les profs de sciences, par exemple, ne sont pas formés à ça ?*

Charles Beer : C'est-à-dire que la formation continue, j'aimerais bien qu'on précise cet élément, a une dimension paritaire, je viens de l'évoquer, mais s'inscrit très directement dans une démarche volontaire des enseignants, et d'ouverture.

*Isabelle Moncada : Donc c'est à bien plaisir : les enseignants qui ont envie de se former dans le domaine...*

Charles Beer : Absolument. C'est une base strictement volontaire, mais qui permet à la fois aux différentes disciplines de pouvoir bénéficier de ces cours de formation continue, mais qui ne forme jamais une obligation.

Au sens d'une obligation, c'est ce qu'on appelle je crois le recyclage selon la Loi sur l'instruction publique, terme qui est évidemment un peu discutable, comme un certain nombre d'autres termes de notre...

*Isabelle Moncada : Mais ça veut dire que concrètement, il n'y a pas d'harmonie dans l'enseignement genevois ? Si les élèves ont la chance de tomber sur un prof qui s'intéresse au fait religieux ils vont avoir un certain nombre de réponses à leurs questions et si ils sont dans un établissement où les enseignants ne sont pas du tout intéressés par ces questions, ma foi cet enseignement-là aujourd'hui ils ne l'ont pas ?*

Charles Beer : Absolument. Vous avez absolument raison. Aujourd'hui, il n'y a pas de systématique. Mais j'aimerais dire que – c'est peut-être pour vous effrayer – ce n'est pas le seul domaine dans lequel il n'y a pas de systématique ! (Rires).

J'aimerais par exemple vous dire que certains élèves, de l'enseignement primaire au Cycle d'orientation et à l'enseignement post-obligatoire, peuvent faire trois fois Rome, trois fois la Grèce, trois fois l'islam, trois fois le christianisme, trois fois le Moyen âge et jamais autre chose.

Nous sommes encore dans une conception de l'enseignement plus largement que la question que nous évoquons aujourd'hui évoque, à savoir le fait qu'il est revendiqué, à travers des plans d'études qui inscrivent des grandes périodes, notamment en histoire, une liberté de choix de l'enseignant à l'intérieur de ces grandes époques, et de pouvoir ainsi développer une initiative.

Donc le but, et c'est un grand travail aujourd'hui : faire évoluer.

Non pas restreindre un certain nombre de possibilités, mais en tous cas garantir en termes de systématique aux élèves qu'ils puissent bénéficier non seulement d'une continuité de l'enseignement mais d'une forme de cohérence qui leur assure un spectre relativement large et pas forcément par hasard d'enseignements et de succession d'enseignements, d'étudier trois fois la même chose.